



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU BOIS, SPÉCIALITÉ « CRÉATEUR DE PROTOTYPES DE MOBILIER »**

SESSION 2019

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) Les épreuves d'admissibilité .....	3
2) Les épreuves d'admission .....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	4
II. Le déroulement du concours .....	4
A) Le calendrier .....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité .....	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
D) Les épreuves d'admission .....	5
1) L'épreuve pratique d'admission .....	5
2) L'épreuve de dessin .....	5
III. Les statistiques.....	5

## I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

### A) Le rappel des épreuves

#### 1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

*1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :*

*- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),*

*L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;*

*- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),*

*L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).*

*2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »*

#### 2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février cité ci-dessus, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

*- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».*

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve d'admission de dessin consiste en un « plan de construction à l'échelle 1 de l'ensemble ou d'une partie du meuble présenté (vues superposées par rabattement sur la face avec utilisation des couleurs conventionnelles et indication des rotations et translations). »

L'épreuve pratique d'admission consiste en la « réalisation d'une partie de l'objet étudié par application des techniques manuelles de la spécialité, utilisation des machines mono-opérationnelles et, s'il y a lieu, de tous moyens dont le professionnel garde la maîtrise, c'est-à-dire effectuer ou coordonner les opérations prévues. »

La phase d'admission dure 20 heures au total.

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS, conservatrice en chef du patrimoine, musée national du château de Malmaison et de Bois-Préau.

Membres de ce jury :

- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du bois, spécialité « ébéniste », ébéniste, château, musée et domaine national de Versailles ;

- Madame Quiterie FEIX, technicienne d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « créateur de prototypes de mobilier », créatrice de prototypes de mobilier, atelier de recherche et de création, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Julien HACARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de recherche et de création, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Examineur qualifié adjoint au jury, pour la conception des sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission :

- Monsieur Sylvain CHAUVÉAU, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », créateur de prototypes de mobilier, atelier de recherche et de création, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

**II. Le déroulement du concours**

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 janvier au 14 février 2019
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 7 mai 2019
Dates des épreuves orales d'admissibilité	Les 27 et 28 mai 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 28 mai 2019
Date des épreuves d'admission	Du 24 au 26 juin 2019
Date de la réunion d'admission	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2019

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Les résultats ont été très disparates avec une grande amplitude de notes. Il faut cependant regretter le manque d'originalité et de créativité que le jury aurait apprécié trouver et faire preuve d'innovation afin de sortir des solutions très scolaires et basiques.

### C) Les épreuves orales d'admissibilité

Le jury a beaucoup apprécié le bon niveau des candidats tant en histoire de l'art qu'en technique du métier. Le niveau était globalement homogène. Il faut remarquer que les candidats ont choisi de préférence le commentaire d'un meuble ancien plutôt que contemporain, ce qui correspond peu à leur environnement futur. Les échanges ont été agréables et constructifs avec les candidats qui ont fait preuve de connaissances solides.

### D) Les épreuves d'admission

#### 1) L'épreuve pratique d'admission

Sur les cinq candidats, quatre ont été présents jusqu'à la fin de l'épreuve. Seules trois psychés ont été entièrement achevées avec une qualité très satisfaisante. L'épreuve comprenait une partie manuelle et une partie machine. Cette dernière s'est très bien déroulée avec les niveaux de qualité et de sécurités demandés et le tout dans le temps imparti.

#### 2) L'épreuve de dessin

Malgré la simplicité de la pièce, certains plans restent inachevés et relativement peu détaillés. La demande concernant l'étude de la rotation n'a été que peu prise en compte. Malgré une qualité inégale des plans, certains rendus donnaient satisfaction. Enfin, il faut garder à l'esprit que ce type d'épreuve doit servir à la réalisation d'une pièce et donc doit comporter tous les détails utiles à une fabrication rationnelle.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	14	14	9	3	3	2
Femmes	8	8	4	2	2	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Seuil d'admissibilité : 14,30 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,90 à 17,60 sur 20.

Seuil d'admission : 16,53 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,01 à 17,41 sur 20.

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS  
Présidente du jury